



An 1854.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

d

NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur impérial. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Commune de *St Audre de Libzac*

Arrondissement du Tribunal de 1.^{re} instance
de BORDEAUX.

Registre des Naissances.

Nous, Juge commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St Audre de Libzac* pendant l'an 1854.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1853.

M. Davin

1854.

MODÈLE D'ACTE DE NAISSANCE.

Du à heures du mil huit cent cinquante-quatre.

ACTE DE NAISSANCE de..... né le..... à..... heure du..... fil de (Il faut énoncer les noms du père et de la mère, ainsi que leur âge, la profession du père et son domicile, et s'ils sont mariés. — Si l'enfant est naturel, on énoncera les noms du père et de la mère, s'ils sont déclarés, en ajoutant, non mariés et en indiquant par qui est faite la déclaration. — Si l'enfant a été exposé, on insérera le procès-verbal de l'autorité à laquelle il aura été remis).

Le sexe de l'enfant a été reconnu être
Premier témoin (Il faut énoncer les noms, prénoms, âge, profession et domicile des témoins, qui doivent être majeurs et du sexe masculin).

Second témoin,
Sur la réquisition à nous faite par (La réquisition doit être faite par le père, ou, à son défaut, par le chirurgien ou la sage-femme, ou si la mère est accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle est accouchée).

Et ont signé après lecture (Si aucun des témoins ou déclarans ne sait signer, il en sera fait mention).

Constaté suivant la loi, par moi..... Maire d..... faisant les fonctions d'officier public de l'État civil.

Du 1^{er} Janvier 1854
N^o 1



Jean Desquier

Le premier Janvier mil huit cent cinquante quatre, à onze heures du matin. Acte de naissance de Jean Desquier, né à sept heures du soir, à St Amors de Cubzac, fils légitime de Jean Desquier, charronnier, âgé de quarante quatre ans et de Jeanne Claudine Guillouze en robes âgées de trente six ans, habitante de cette commune et mariés. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin François Chacoune Sauvage, Secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans, Second témoin Gabriel Fontenay Sabatier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune. Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture et acceptation de ce dernier qui la déclare en son légal. Constaté suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, Maire de St Amors de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

A. Sauvage

Gontier

Dalzac

Du 3 Janvier 1854
N^o 2

Sime Desage

Le trois Janvier mil huit cent cinquante quatre, à onze heures du matin. Acte de naissance de Sime Desage, né hier à sept heures du soir, à St Amors de Cubzac, fils légitime de Jean Desage, propriétaire, âgé de trente quatre ans et de Marie Castagnet, sans profession, âgée de vingt et un ans, mariés et habitante de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Vincau, boucher, âgé de trente cinq ans, habitant de la commune de St Gervais, canton de St Amors de Cubzac, Second témoin Michel Durizon, boucher, âgé de trente sept ans, habitant de la commune de Saugey, canton de St Amors de Cubzac. Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture. Constaté suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, Maire de St Amors de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Dalzac

Du 19 février 1834
N° 3
Guillaume Savias

Du dix-neuf février mil huit cent cinquante
quatre à huit heures de nuit
Acte de naissance de Guillaume Savias, né
à deux heures de nuit à S. André de
Sib. légitime de Joseph Savias, âgé de
trente deux ans et de Jeanne Collon, son
épouse âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant de cette
commune.

Le père de l'enfant a été reconnu et
donner témoin, Barthélemy Genaud, âgé de
quatre vingt deux ans, second témoin, Gabriel
Sabotier âgé de quarante huit ans, habitant de
cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père
l'enfant et ont signé après lecture
Constate suivant la loi par moi, Antoine
Dabac, maire de S. André de Coligny, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil
approuvé trois mots révisés nuls

Penaud
Gontier
Dabac

Savias

Du 20 février 1834
N° 4
Catherine Emie

Du vingt février mil huit cent cinquante
quatre à huit heures de nuit

Acte de naissance de Catherine Emie née
à trois heures de nuit à S. André de Coligny
légitime de Perthuis Emie, âgé de vingt
trois ans et de Marie Mulloart, son épouse
âgée de vingt deux ans, mariés et habitant de cette
commune.

Le père de l'enfant a été reconnu et
donner témoin, Etienne Sauverotte, âgé de
quarante huit ans, second témoin, Gabriel
Sabotier âgé de quarante huit ans, habitant de cette
commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture
Constate suivant la loi par moi, Antoine
Dabac, maire de S. André de Coligny, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil

Gontier
Sauverotte
Dabac

Du 7 février 1834
N° 5



Gervais Sagarde

Du sept février mil huit cent cinquante
quatre à deux heures de soir

Acte de naissance de Gervais Sagarde
légitime de Gervais Sagarde, âgé de vingt neuf
ans et de Thérèse Touchon, catholique âgée
de vingt neuf ans, mariés et habitant de cette commune.

Le père de l'enfant a été reconnu et
donner témoin, Jean Sagarde, catholique
âgé de trente deux ans, second témoin, Etienne
Touchon, catholique âgé de trente deux
ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture de l'acte révisé
Signer
Constate suivant la loi par moi, Antoine
Dabac, maire de S. André de Coligny, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil

Dabac

Du 8 février 1834
N° 6
Jeanne Sambert

Du huit février mil huit cent cinquante
quatre à cinq heures de nuit

Acte de naissance de Jeanne Sambert, née
à six heures de soir au hôpital de cette commune
légitime de Jean Sambert, catholique âgé de
trente trois ans et de Marie Legalle, catholique
âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant de cette
commune.

Le père de l'enfant a été reconnu et
donner témoin, Etienne Touchon, catholique
âgé de quarante ans, second témoin, Jean Sagarde,
catholique âgé de cinquante deux ans, habitant de
cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture de l'acte révisé
Constate suivant la loi par moi, Antoine
Dabac, maire de S. André de Coligny, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil

Dabac

Du 20 fevrie 1854
N° 7
Joseph Auguste Legue
Maire de Culzac

Du vingt fevrie mil huit cent cinquante quatre
à deux heures du matin
Cet enfant a été reconnu être le fils légitime de Monsieur Pierre Dupont, veuve de Madame
cette mère âgée de trente six ans, et d'une femme âgée de vingt cinq ans, et d'un homme âgé de quarante huit ans, second témoin, habitant de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par Monsieur Jacques
Monsieur, père de l'enfant, âgé de cinquante cinq ans, grand
de l'enfant, et ont signé après lecture
Constater suivant la loi par moi, Antoine
de Culzac, Maire de Culzac, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil

Monsieur de Culzac
Monsieur de Culzac
Monsieur de Culzac

Dupac

Le Maire de Culzac, Antoine Dupac

Du 20 fevrie 1854
N° 9



Monsieur de Culzac

Du vingt fevrie mil huit cent cinquante quatre
à deux heures du matin
Cet enfant a été reconnu être le fils légitime de Monsieur
Monsieur de Culzac, âgé de cinquante huit ans, second témoin,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant, et ont signé après lecture
Constater suivant la loi par moi, Antoine
de Culzac, Maire de Culzac, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil

Le Maire de Culzac, Antoine Dupac

Du 20 fevrie 1854
N° 8
Monsieur de Culzac

Du vingt fevrie mil huit cent cinquante quatre
à deux heures du matin
Cet enfant a été reconnu être le fils légitime de Monsieur
à cinq heures du matin à la Saguer, dans cette commune
dite septième de Joseph Crocq, veuve de Monsieur
de trente ans et de Marie Crocq, cette mère âgée
de vingt cinq ans, mariés et habitants de cette commune
de l'enfant a été reconnu être le fils légitime de
Monsieur témoin, Jean Segas, veuve de Madame
de trente et un ans, second témoin, habitant de cette
commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant, et ont signé après lecture
Constater suivant la loi par moi, Antoine
de Culzac, Maire de Culzac, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil

Dupac

Du 20 fevrie 1854
N° 10
Monsieur de Culzac

Du vingt trois fevrie mil huit cent
cinquante quatre, à deux heures du matin
Cet enfant a été reconnu être le fils légitime de Monsieur
ce jour à trois heures du matin de Madame
de cette commune, de la légitime de Monsieur
cultivateur âgé de vingt six ans et de Madame
de trente ans, mariés et habitants de cette commune.
de l'enfant a été reconnu être le fils légitime de
Monsieur témoin, Jean Segas, cultivateur âgé
de trente huit ans, second témoin, Jean
cultivateur âgé de trente six ans, habitants
de cette commune. Sur la réquisition à moi
faite par le père de l'enfant de qui a signé
après lecture, Monsieur témoin qui ont
déclaré devant moi le fils légitime
Constater suivant la loi par moi, Antoine
de Culzac, Maire de Culzac, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil

Le Maire de Culzac, Antoine Dupac

Le 23 février 1854
Marie Gagné

Du vingt huit février mil huit cent cinquante quatre à neuf heures du matin
Acte de naissance de Marie Estelle
à quatre heures du matin au Poullet
cette commune fille légitime de
Jean Baptiste Gagné, cultivateur âgé de
quarante deux ans marié et habitant de
cette commune et de Catherine Gagné
sa femme âgée de quarante deux ans
mariée et habitante de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
féminin
Premier témoin Jean Bourcier, cultivateur
âgé de cinquante sept ans, second témoin
Jean Bourcier, cultivateur âgé de cinquante
sept ans, habitants de cette commune
Après déclaration à moi faite par le
père et ont après lecture de l'acte
signé
Constable suivant la loi par moi Antoine
Gagné, maire de St André de Culogac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Papac

Le 25 février 1854
N° R
Jean Aubert

Du vingt huit février mil huit cent cinquante quatre à neuf heures du matin
Acte de naissance de Jeanne Aubert, née
hier à cinq heures du soir dans cette commune
à Couffort, fille légitime de Jean Baptiste
Aubert, cultivateur âgé de cinquante cinq ans et de
Catherine Aubert, cultivateuse âgée de quarante cinq ans
mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin, Etienne Courcier, cultivateur
âgé de cinquante six ans, second témoin, Pierre
Gagné, cultivateur âgé de trente cinq ans,
habitants de cette commune
Après déclaration à moi faite par le père de
l'enfant et ont après lecture de l'acte
signé
Constable suivant la loi par moi Antoine
Gagné, maire de St André de Culogac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Papac

Du 24 Mars 1854
N° 13



Guillaume Esca
Gervaise

Du quatorze mars mil huit cent cinquante quatre à huit heures du matin
Acte de naissance de Guilleume Esca
à sept heures du soir au Poullet, commune de
Couffort, fils légitime de Jean Edmond Esca, cultivateur
âgé de trente deux ans et de Catherine Esca, cultivateuse
âgée de vingt deux ans, mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin, Jeanne Catherine Esca, cultivateuse
âgée de quarante huit ans, second
témoin, Pierre Esca, cultivateur âgé de quarante
neuf ans, habitants de cette commune
Après la requête à moi faite par le père de
l'enfant et ont après lecture
signé
Constable suivant la loi par moi Antoine
Gagné, maire de St André de Culogac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil

Gervaise Edmond Raphaël
St André de Culogac
Gervaise Papac

Du 24 Mars 1854
N° 14
Jean Angelle

Du vingt quatre Mars mil huit cent cinquante quatre à sept heures du matin
Acte de naissance de Jean Angelle, né hier à
deux heures du matin au Poullet, dans cette commune
fils légitime de Jean Angelle, cultivateur âgé de
huit ans et de Catherine Angelle, cultivateuse
âgée de trente huit ans, mariés et habitants de cette
commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin, Charles Angelle, cultivateur
âgé de vingt neuf ans, second témoin, Pierre
Angelle, cultivateur âgé de trente neuf ans,
habitants de cette commune
Après la requête à moi faite par le père de
l'enfant et ont, après lecture, de l'acte
signé
Constable suivant la loi par moi Antoine
Gagné, maire de St André de Culogac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil

Papac

Du 18 Avril 1854
N° 17
Catharsac

Du onze avril mil huit cent cinquante quatre
à huit heures du matin
C'est de naissance de Catharsac, d. 17 n. 17
huit enfants nés à Catharsac, d. 17 n. 17
cette commune, fille légitime d'Antoine
catharsac âgé de vingt sept ans et de Françoise
Morin, catharsac âgée de vingt trois ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
demi-témoin Jacques Catot, catharsac, âgé
de vingt trois ans, second témoin d'Antoine
catharsac âgé de vingt sept ans, habitants de
cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant et ont, après lecture, par le père
Signé
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalgac, maire de Catharsac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgac

Du 13 Avril 1854
N° 16
Jean Coyrat

Du treize avril mil huit cent cinquante quatre
à neuf heures du matin
C'est de naissance de Jean Coyrat, né hier
à six heures du matin, d'Emile de Lubzac, d. 13 n. 16
légitime de Jean Coyrat, tourneur âgé de trente
huit ans et de Marguerite Meschard, paisseuse
de chaises âgée de trente neuf ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Alexandre Sauvrosche
ex militaire âgé de quarante huit ans, second
témoin Gabriel Gonthier, sabotier âgé de
quarante neuf ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant, et ont signé après lecture à lui
du père qui a déclaré que savoir le faire
Signé Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalgac, maire de Catharsac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauvrosche
Gonthier Dalgac

Du 18 Avril 1854
N° 17
Thomas Giraud



Par acte en date du dix neuf février
mil huit cent cinquante quatre, les
réguliers de la commune de Catharsac
Thomas Giraud, d. 18 n. 17
et constaté en justice, ont été
marqués pour faire constater
l'acte de naissance de l'enfant
d. 18 n. 17.

Du quinze avril mil huit cent cinquante quatre
à onze heures du matin
C'est de naissance de Thomas Giraud, né hier
à six heures du matin, d'Antoine Giraud, catharsac, d. 15 n. 15
légitime d'Antoine Giraud, catharsac, âgé de vingt
sept ans et de Françoise Morin, catharsac, âgée de
vingt trois ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Antoine Giraud, catharsac, âgé
de quarante sept ans, second témoin Jean Gallet,
catharsac, âgé de trente six ans, habitants de
cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant et ont, après lecture, par le père
Signé Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalgac, maire de Catharsac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Gonthier Dalgac

Du 17 Avril 1854
N° 18
Marie Seguin

Du dix sept avril mil huit cent cinquante quatre
à huit heures du matin
C'est de naissance de Marie Seguin, née
hier à six heures du matin, d'Antoine Seguin,
fille légitime de Jean Seguin, charbonnier âgé de vingt
un ans et de Jeanne Vilmat, catharsac, âgée de
vingt deux ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin François Alexandre Sauvrosche
ex militaire âgé de quarante huit ans, second
témoin Gabriel Gonthier, sabotier âgé de
quarante neuf ans, habitants de cette
commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant, et ont signé après lecture
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalgac, maire de Catharsac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
S. Sauvrosche
Dalgac
Seguin Jean Gonthier

En 25 Avril 1854
N° 21
Marie Bernier

Du vingt un avril mil huit cent cinquante quatre à midi.
Acte de naissance de Marie Bernier née hier à dix heures en son père l'Etat de Bernier, cultivateur, et sa femme Marie âgée de vingt sept ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu femelle.
Premier témoin, Pierre Sicot, cultivateur âgé de cinquante six ans, second témoin, Pierre Nioz, tonnelier âgé de trente un ans, habitant de cette commune.
Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant, et ont, après lecture, déclaré en son nom.
Constaté, puis ont lu le loi par moi, Antoine Dubois, maire de Bernier, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubois

En 26 Avril 1854
N° 22
Pierre Ferrer

Du vingt quatre avril mil huit cent cinquante quatre à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Rose Ferrer, née hier à deux heures de soir à 5 heures de l'après midi, fille légitime de Pierre Ferrer, cultivateur âgé de vingt ans et de femme Marie Gély, cultivateur âgée de vingt un ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu femelle.
Premier témoin, François Martin, charbonnier âgé de trente un ans, second témoin, Jean Seguin, charbonnier âgé de vingt un ans, habitant de cette commune.
Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture.
Constaté, puis ont lu le loi par moi, Antoine Dubois, maire de Bernier, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Ferrer
Martin

Seguin
Dubois

En 27 Avril 1854
N° 24
Michel Monche



Du vingt neuf avril mil huit cent cinquante quatre à huit heures du matin.
Acte de naissance de Michel Monche, né hier à onze heures du soir à Montagnon, dans cette commune, fille légitime de Jean Rogier, carrier âgé de trente huit ans et de femme Marie Gély, propriétaire âgée de vingt huit ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, Jean Collani, carrier âgé de vingt quatre ans, second témoin, Étienne Picaud, carrier âgé de trente ans, habitant de cette commune.
Sur la déclaration à moi faite par le père de l'enfant et ont, après lecture, déclaré en son nom.
Constaté, puis ont lu le loi par moi, Antoine Dubois, maire de Bernier, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubois

En 29 mai 1854
N° 32
Marie Montagnon

Du quatre mai mil huit cent cinquante quatre à neuf heures de matin.
Acte de naissance de Marie Montagnon, née hier à une heure de matin à La Chapelle dans cette commune, fille légitime de Bernard Montagnon, tonnelier âgé de vingt un ans et de femme Marie Gély, dans profession âgée de vingt quatre ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Jean Gelly, propriétaire âgé de cinquante trois ans, second témoin, Pierre Verthier, propriétaire âgé de trente six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture.
Constaté, puis ont lu le loi par moi, Antoine Dubois, maire de Bernier, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Montagnon
jeune Gelly
Dubois

Du 14 mai 1854
N° 23
Margaret Genoul

Du quatre mai mil huit cent cinquante quatre
à une heure du soir
C'est de naissance de Marguerite Genoul née
hier à sept heures du matin à St Pierre de la
ville légitime de François Genoul, cultivateur, âgé
de trente quatre ans, et de Jeanne, épouse
sans profession âgée de vingt huit ans, mariés
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle
Premier témoin François Alexandre Dauriac
ex militaire âgé de quarante huit ans, second
Gabriel Gombert, cultivateur âgé de quarante ans
habitants de cette commune.
Sur la requête à moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi Antoine Dubac
maire des Ecluse de Cubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil

A. Dauriac
Genoul Genoul Dubac

Du 14 mai 1854
N° 24
Margaret Genoul

Du deux Mai mil huit cent cinquante quatre
à une heure du soir
C'est de naissance de Marguerite Genoul
née hier à cinq heures du matin à St Pierre de la
ville légitime de François Genoul, cultivateur, âgé
de trente ans, et de Marie
sans profession âgée de vingt huit ans, mariés
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle
Premier témoin Pierre Bertin, cultivateur d'arènes
âgé de trente sept ans; Second témoin Jean Ferron
sans profession âgé de trente ans, habitants de cette commune
Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant
et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi Antoine Dubac
maire des Ecluse de Cubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil

Dubac

Du 15 mai 1854
N° 25



Catherine Lemaire

Du quinze mai mil huit cent cinquante quatre
à quatre heures du soir
C'est de naissance de Catherine Lemaire née
le jour à six heures du matin à Cubzac sans
cette commune, fille légitime de Pierre Lemaire,
tailleur, âgé de quarante ans, et de Jeanne
Maugelère, épouse âgée de vingt neuf
ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Jean Mandon, cultivateur
âgé de quarante huit ans; Second témoin André
Propre, propriétaire âgé de huit huit ans
habitants de cette commune.
Sur la requête à moi faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi Antoine
Dubac, maire des Ecluse de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Lemaire Lemaire

A. Bichard Dubac

Du 21 mai 1854
N° 26
Bernard Lelut

Du vingt un mai mil huit cent cinquante quatre
à huit heures du matin
C'est de naissance d'Orville Lelut né hier à
cinq heures du soir au temps dans cette commune
fille légitime de Bernard Lelut, cultivateur, âgé de vingt
huit ans et de Jeanne Girard, cultiveuse âgée
de vingt un an, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, Antoine Lelut, cultivateur, âgé de
vingt huit ans; Second témoin, Jean Benoit, cultivateur
âgé de trente cinq ans, habitants de cette commune.
Sur la requête à moi faite par le père de
l'enfant, et ont, après lecture constatée, signé
constatée suivant la loi par moi Antoine Dubac,
Maire des Ecluse de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil

Dubac

Du 24 mai 1854
N° 27
Jean Prouillet

Du vingt un mai mil huit cent cinquante
quatre, à trois heures du matin
Acte de naissance de Jean Prouillet, né le
vingt heures du soir au Couvent dans cette commune
de la commune de Valentin Prouillet, dans cette commune
de Valentin Prouillet, âgé de quatre ans et de Jeanne
Prouillet, âgée de quatre ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Cheignère, sous-officier
de milice âgé de quarante-neuf ans, second témoin
Jean Mondou, sous-officier âgé de quarante-huit ans,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant, et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi Antoine Dubuc,
maire de l'Empire de Tubac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

N^e Sauveterre Mondou

Dubuc

Du 24 mai 1854
N° 28
Jean Prouillet

Du vingt quatre mai mil huit cent cinquante
quatre, à trois heures du matin
Acte de naissance de Jean Prouillet, né le
quatre heures du soir au Couvent dans cette commune
de la commune de Valentin Prouillet, dans cette commune
de Valentin Prouillet, âgé de quatre ans et de Jeanne
Prouillet, âgée de quatre ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Cheignère, sous-officier
de milice âgé de quarante-neuf ans, second témoin
Jean Mondou, sous-officier âgé de quarante-huit ans,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant, et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi Antoine Dubuc,
maire de l'Empire de Tubac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Gontier Mondou

Prouillet Dubuc

Du 26 mai 1854
N° 29



Marie Laferrière

Du vingt six mai mil huit cent cinquante
quatre, à trois heures du matin
Acte de naissance de Marie Laferrière, née le
vingt six heures du soir au Couvent dans cette commune
de la commune de Valentin Prouillet, dans cette commune
de Valentin Prouillet, âgée de quatre ans et de Jeanne
Prouillet, âgée de quatre ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Gabriel Gontier, Sabotier âgé de
quarante-neuf ans, second témoin Jean Mondou,
sous-officier âgé de quarante-huit ans, habitants de
cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant, et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi Antoine Dubuc,
maire de l'Empire de Tubac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Mondou

Laferrière

Dubuc

Du 28 mai 1854
N° 30
Marguerite Orqueut

Du vingt huit mai mil huit cent cinquante
quatre, à trois heures du soir
Acte de naissance de Marguerite Orqueut, née le
vingt huit heures du soir au Couvent dans cette commune
de la commune de Valentin Prouillet, dans cette commune
de Valentin Prouillet, âgée de quatre ans et de Jeanne
Prouillet, âgée de quatre ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin François Cheignère, sous-officier
de milice âgé de quarante-neuf ans, second
témoin Gabriel Gontier, Sabotier âgé de quarante
neuf ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant, et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi Antoine Dubuc,
maire de l'Empire de Tubac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

N^e Sauveterre Orqueut

Gontier Dubuc

Le 24 Juin 1854
N^o 31
Marquise de l'Herminet

Le quatre juin mil huit cent cinquante
à quatre heures du matin
C'est en naissance de Marquise de l'Herminet
à Paris à trois heures cinquante et six minutes
de la commune de Paris, fille légitime de Louis
Cultivateur âgé de vingt six ans et de Louise
Habituée de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
Premier témoin Pierre Aramat, cultivateur
âgé de cinquante neuf ans, Second témoin
Protonotaire des Archives âgé de trente et six
habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant, et ont, après lecture de l'acte de naissance
constaté suivant la loi par moi Antoine
Maire de St. Omer de Calvados, exerçant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Palpac

Le 8 Juin 1854
N^o 33
Jean Duran

Le cinq juin mil huit cent cinquante quatre
à huit heures du matin
C'est en naissance de Jean Desrecaux né à
à quatre heures du matin à Saque dans cette
commune fils légitime de Jean Desrecaux
âgé de trente et un ans et de Catherine
sans profession âgée vingt cinq ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin François Alexandre Sauter
militaire âgé de quarante neuf ans, Second
témoin Gabriel Gantier Sabotier âgé de qua-
rant ans, habitants de cette commune qui ont
signé après lecture.
Sur la réquisition à moi faite par la mère
de l'enfant, et ont, après lecture de l'acte de naissance
constaté suivant la loi par moi Antoine
Maire de St. Omer de Calvados, exerçant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Le Sauviroche
Gonthier Nonville *Palpac*

Le 8 Juin 1854



N^o 33
Antoine D'Arineau

Le cinq juin mil huit cent cinquante quatre
à quatre heures du matin
C'est en naissance de Antoine Susineau né
à cinq heures du matin à la fosse dans
cette commune fils légitime de Jean
Susineau, cultivateur âgé de vingt neuf ans
et de Marie Galot, cultivateuse âgée de vingt
quatre ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Jean Duran, cultivateur âgé
de vingt neuf ans, Second témoin
Cultivateur âgé de vingt huit ans, habitants
de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant, et ont, après lecture de l'acte de naissance
constaté suivant la loi par moi Antoine D'Arineau
Maire de St. Omer de Calvados, exerçant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Palpac

Le 8 Juin 1854
N^o 34
Jeanne Legas

Le huit juin mil huit cent cinquante quatre
à quatre heures et demie du matin
C'est en naissance de Jeanne Legas, née à
à six heures du matin à Saque dans cette commune
fille légitime de Pierre Legas, cultivateur âgé de
vingt huit ans et de Marquise Sabotier,
cultivatrice âgée de vingt trois ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Jean Duran, cultivateur âgé
de quarante ans, Second témoin Jean Duran
Cultivateur âgé de vingt un ans, habitants de cette
commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant, et ont, après lecture de l'acte de naissance
constaté suivant la loi par moi Antoine D'Arineau
Maire de St. Omer de Calvados, exerçant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Palpac

Du 8 Juin 1854
16³⁵
Jeanne Eugénie Namica

Du huit juin mil huit cent cinquante
à sept heures du soir
Acte de naissance de Louise Eugénie Namica
née le jour à huit heures du matin à Saint
André de Cubzac, fille légitime de Jean
Namica, entrepreneur de voitures, âgé de
deux ans et de Rose Lavabre, veuve, sans
profession, âgée de vingt-huit ans, mariés, sans
enfants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un premier témoin, François Alexandre Simon
ex militaire, âgé de quarante-neuf ans, second
témoin, Gabriel Gonthier, Saboteur, âgé de quarante
neuf ans, habitants de cette commune
Sur la requête à moi faite par le père de
l'enfant, et ont signé, après lecture
de l'acte susdésigné, par moi Antoine
Palzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Gonthier Maurice
Palzac

Du 13 Juin 1854
16³⁶
Jean Rigolle

Du onze juin mil huit cent cinquante quatre
à huit heures du matin
Acte de naissance de Jean Rigolle, né hier à
huit heures du matin à Saint André de Cubzac
fils légitime de André Rigolle, cultivateur, âgé de
vingt-cinq ans et de Jeanne Lagarde, cultivateur,
âgée de vingt ans, mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
d'un premier témoin, l'écuyer, Antoine Gauthier,
âgé de quarante ans; second témoin, Jean
Lagarde, cultivateur, âgé de vingt-huit ans
Sur la requête à moi faite par le père de
l'enfant, et ont, après lecture, déclaré
signer, à l'exception du père qui a signé avec
le constable susdésigné, par moi Antoine
Palzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Antoine Rigolle
Palzac

*habitants militaires
Palzac

Du 18 Juin 1854
16³⁷
Jeanne Rigolle



Jeanne Rigolle

Du quinze juin mil huit cent cinquante quatre
à cinq heures du soir
Acte de naissance de Jeanne Rigolle, née ce
jour à cinq heures du matin à Saint André de Cubzac
fille légitime de Jeanne Rigolle, cultivateur, âgée de
deux ans et de Jeanne Lagarde, cultivateur, âgée de
vingt-neuf ans, mariés et habitants de cette
commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
d'un premier témoin, François Alexandre Simon
ex militaire, âgé de quarante-neuf ans, second
témoin, Jean Lagarde, cultivateur, âgé de
quarante-huit ans, habitants de cette commune
Sur la requête à moi faite par le père de
l'enfant, et ont signé, après lecture et exception
du père qui a déclaré ne savoir le faire
le constable susdésigné, par moi Antoine
Palzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Th. Saureroche
Palzac

Du 17 Juin 1854
16³⁸
Jeanne Lagarde

Du dix sept juin mil huit cent cinquante quatre
à huit heures du soir
Acte de naissance de Jeanne Lagarde, née ce
jour à trois heures quatorze à Cubzac, dans cette
commune, fille légitime de Antoine Lagarde,
cultivateur, âgé de trente-trois ans et de Jeanne
Lathier, cultivateur, âgée de trente-sept ans,
mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
d'un premier témoin, Jean Delamare, cultivateur
âgé de trente-quatre ans, second témoin,
Christophe Lagarde, cultivateur, âgé de trente
neuf ans, habitants de cette commune
Sur la requête à moi faite par le père de
l'enfant, et ont, après lecture, déclaré
le constable susdésigné, par moi Antoine
Palzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état
civil

Palzac

Le 26 Juin 1854
11^e 39
Jeanne Roy

Du vingt huit juin mil huit cent cinquante
quatre à huit heures du soir
Cete de naissance de Jeanne Roy, née en
ville à huit heures du soir à St. André de Colzac
commune, fille légitime de leur sieur
Charpentier, de navire âgé de treize ans
d'etronille Saumon, sans profession âgé de
vingt sept ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe féminin, François Alexandre
militaire âgé de quarante deux ans, second
temoin, Jean Baptiste Gauthier, Sabotier âgé de qua-
rante ans, habitants de cette commune.
Sur la requisition a moi faite par la por-
teuse de l'enfant et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi, Antoine Dolzac,
maire de St. André de Colzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Roy Louis père
Gontier
Dolzac

Le 7 juillet 1854
11^e 40



Françoise Suzanna
Véronique Duranton

Le sept juillet mil huit cent cinquante
quatre à sept heures et demie du matin
Cete de naissance de Françoise Suzanna
Véronique Duranton, née en ville à
sept heures et demie du matin à St. André de Colzac
commune, fille légitime de leur sieur
Charles Duranton, de navire âgé de treize ans
d'etronille Saumon, sans profession âgé de
vingt sept ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe féminin, François Alexandre
militaire âgé de quarante deux ans, second
temoin, Jean Baptiste Gauthier, Sabotier âgé de qua-
rante ans, habitants de cette commune.
Sur la requisition a moi faite par Monsieur Duranton
après lecture
constatée suivant la loi par moi, Antoine Dolzac,
maire de St. André de Colzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Duranton
Gauthier
Dolzac

Le 8 juillet 1854
11^e 40
Jeanne

St. Sauveroch
Gontier
Dolzac

Du cinq juillet mil huit cent cinquante
quatre à huit heures du matin
Cete de naissance de Jeanne Roy, née en ville
à St. André de Colzac commune, fille légitime de
Jeanne Gontier, journalière âgée de trente
ans, habitante de cette commune, et de
François Alexandre militaire
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe féminin, François Alexandre
militaire âgé de quarante deux ans, second
temoin, Gabriel Gontier, Sabotier
âgé de quarante deux ans, habitants de cette
commune qui ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi, Antoine Dolzac,
maire de St. André de Colzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

St. Sauveroch
Gontier
Dolzac

Par acte du huit juillet
mil huit cent cinquante
sur la requisition a moi
faite par Monsieur Duranton
après lecture
constatée suivant la loi
par moi, Antoine Dolzac,
maire de St. André de Colzac,
faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Le 16 juillet 1854
11^e 43
Françoise Duranton

Duranton
Petit

Le seize juillet mil huit cent cinquante
quatre à cinq heures du matin
Cete de naissance de Françoise Duranton,
née à cinq heures du soir à St. André de Colzac
commune, fille légitime de leur sieur
Charles Duranton, de navire âgé de treize ans
d'etronille Saumon, sans profession âgé de
vingt sept ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe féminin, François Alexandre
militaire âgé de quarante deux ans, second
temoin, Jean Baptiste Gauthier, Sabotier
âgé de quarante ans, habitants de cette
commune. Sur la requisition a
moi faite par le père de l'enfant, et ont signé
après lecture
constatée suivant la loi par moi, Jean
Dolzac, maire de St. André de Colzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Duranton
Petit

Le 18 juillet 1854
N° 43
Guillaume Savinac Albert
en l'absence de
Monsieur le Maire
Saverioche

Le dix huit juillet mil huit cent
cinquante quatre à huit heures du matin
Acte de naissance de Guillaume
Allant né ce jour à quatre heures
d'après l'avis de Jacques Savinac Albert âgé de
quarante quatre ans et de Jeanne
Guermis sans profession âgée de trente
ans, mariés et habitant de cette commune
à l'exercice l'enfant a été reconnu
Premier témoin François Alexandre
Saverioche ex militaire âgé de quarante
ans, second témoin Gabriel Gontier
âgé de quarante neuf ans, habitant
de cette commune. Sur la réquisition
faite par le père de l'enfant et après lecture
de l'acte. Constaté suivant la loi par moi
Jean Petit, adjoint au maire de Saint Etienne
de Lézac faisant les fonctions d'officier public de l'état
civil de cette commune.

J. Allant le Saverioche
Gontier Petit

Le 28 juillet 1854
N° 48



Jeanne Grand

Le vingt huit juillet mil huit cent
cinquante quatre à sept heures du soir
Acte de naissance de Jeanne Grand
née ce jour à sept heures du soir
d'après l'avis de Georges Grand
âgé de vingt huit ans, de Catherine Rabot
âgée de vingt un ans, mariés et
habitants de cette commune
à l'exercice l'enfant a été reconnu
Premier témoin André Lellier, cultivateur
âgé de trente trois ans, second témoin
Gabriel Jean, cultivateur âgé de quarante
trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition faite par le père
de l'enfant et après lecture de l'acte
de l'acte.

Commissaire Saverioche, premier adjoint, adjoint
de l'empire et Lellier, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil de la commune
de Saint Etienne de Lézac.

Le 31 juillet 1854
N° 54
Marie Montongon

Le vingt un juillet mil huit cent
cinquante quatre à cinq heures du soir
Acte de naissance de Marie Montongon
née ce jour à cinq heures du soir
d'après l'avis de Louis Montongon
âgé de quarante ans et de Jeanne Scallan, sans profession
âgée de trente un ans, mariés et habitant
de cette commune.
à l'exercice l'enfant a été reconnu
Premier témoin François Alexandre
Saverioche, ex militaire âgé de quarante
neuf ans, second témoin Gabriel Gontier
âgé de quarante neuf ans, habitant
de cette commune. Sur la réquisition
faite par le père de l'enfant et après
lecture de l'acte. Constaté suivant la loi
par moi Jean Petit, adjoint au maire de
Saint Etienne de Lézac faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil de la commune
de Saint Etienne de Lézac.

Montongon Père
Saverioche Gontier
Petit

Le 5 Août 1854
N° 46
Marie Clémence
Lidia Renaud

Le cinq août mil huit cent cinquante
quatre à neuf heures du matin
Acte de naissance de Marie Clémence
Lidia Renaud née ce jour à cinq heures
du soir d'après l'avis de Louis Renaud
âgé de trente ans et de Clémence Lellier
sans profession âgée de vingt deux ans, mariés
et habitant de cette commune.

à l'exercice l'enfant a été reconnu
Premier témoin François Alexandre Saverioche
ex militaire âgé de quarante neuf ans, second
témoin Gabriel Gontier, cultivateur âgé de quarante
neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition faite par le père
de l'enfant et après lecture de l'acte.
Constaté suivant la loi par moi Jean Petit,
adjoint au maire de Saint Etienne de Lézac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil de
la commune de Saint Etienne de Lézac.

Renaud Gontier Petit

Liv 9 Août 1854
N° 47
Jean-Baptiste Harsier

Le neuf Août mil huit cent cinquante quatre à deux heures de midi
Acte de naissance de Jean-Baptiste Harsier
André de Lubac, fils légitime de
Alexandre Alexandre de Lubac, et de
Marie-Françoise Alexandrine de Lubac, nés
de trente-deux ans, demeurant à Blagnac
département de la Gironde, et de
Marguerite José Albade, sans profession
de vingt-quatre ans, mariés et habitant
de cette commune avec ses père et mère
de sexe de l'enfant a été reconnu être
d'abord le mari de Jean-Baptiste Harsier
de vingt ans, âgé de quarante-neuf ans, second
témoin Gabriel Gontier, habitant de cette
commune, âgé de vingt-cinq ans, habitant
sur la requête à moi faite par le
père de l'enfant, et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi
de l'enfant et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi
des fonctions d'officier public de l'état civil

Chamier de Sauvrosche
Pétit Gontier

Liv 11 Août 1854
N° 48
Christine Hamon

Le onze Août mil huit cent cinquante quatre à quatre heures du soir
Acte de naissance de Christine Hamon
née ce jour à trois heures du matin
de Lubac de Lubac, fille légitime de
Alexandre Alexandre de Lubac, et de
Marie-Françoise Alexandrine de Lubac, nés
de trente-deux ans, demeurant à Blagnac
département de la Gironde, et de
Marguerite José Albade, sans profession
de vingt-quatre ans, mariés et habitant
de cette commune avec ses père et mère
de sexe de l'enfant a été reconnu être
d'abord le mari de Jean-Baptiste Harsier
de vingt ans, âgé de quarante-neuf ans, second
témoin Gabriel Gontier, habitant de cette
commune, âgé de vingt-cinq ans, habitant
sur la requête à moi faite par le
père de l'enfant, et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi
de l'enfant et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi
des fonctions d'officier public de l'état civil

Hamon, m. de Lubac
Moulinet de Lubac
Pétit

Liv 25 Août 1854
N° 49
Marguerite Gontier

Le vingt-cinq Août mil huit cent cinquante quatre à quatre heures du soir
Acte de naissance de Marguerite Gontier
André de Lubac, fils légitime de
Alexandre Alexandre de Lubac, et de
Marie-Françoise Alexandrine de Lubac, nés
de trente-deux ans, demeurant à Blagnac
département de la Gironde, et de
Marguerite José Albade, sans profession
de vingt-quatre ans, mariés et habitant
de cette commune avec ses père et mère
de sexe de l'enfant a été reconnu être
d'abord le mari de Jean-Baptiste Harsier
de vingt ans, âgé de quarante-neuf ans, second
témoin Gabriel Gontier, habitant de cette
commune, âgé de vingt-cinq ans, habitant
sur la requête à moi faite par le
père de l'enfant, et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi
de l'enfant et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi
des fonctions d'officier public de l'état civil

de Sauvrosche
Gontier

Liv 26 Août 1854
N° 50
Eugène Touchon

Le vingt-six Août mil huit cent cinquante quatre à cinq heures du soir
Acte de naissance d'Eugène Touchon
André de Lubac, fils légitime de
Alexandre Alexandre de Lubac, et de
Marie-Françoise Alexandrine de Lubac, nés
de trente-deux ans, demeurant à Blagnac
département de la Gironde, et de
Marguerite José Albade, sans profession
de vingt-quatre ans, mariés et habitant
de cette commune avec ses père et mère
de sexe de l'enfant a été reconnu être
d'abord le mari de Jean-Baptiste Harsier
de vingt ans, âgé de quarante-neuf ans, second
témoin Gabriel Gontier, habitant de cette
commune, âgé de vingt-cinq ans, habitant
sur la requête à moi faite par le
père de l'enfant, et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi
de l'enfant et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi
des fonctions d'officier public de l'état civil

de Sauvrosche
Gontier

Du 26 Août 1854
11⁸⁴

Jacques Fonteneau

*Acte de naissance de l'enfant de Jean nul
enfant d'été né en la commune de Borelaine
commune de Fonteneau dans la commune de Borelaine
et l'acte a été déclaré mariage avec
Jeanne d'Orléans
dans un acte fait par un officier
de l'état civil le 26 août 1854*

Du 26 Août 1854
11⁸⁴

Du vingt six Août mil huit cent cinquante quatre, à cinq heures et demie du matin, acte de naissance de Jeanne Fonteneau, née ce jour, à trois heures et demie du matin, d'un mariage, dans cette commune, d'un fils légitime de Jean Fonteneau, cultivateur, âgé de trente deux ans et de Jeanne Charrier, cultivateur, âgée de trente cinq ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être premier témoin Thier Jean, cultivateur, âgé de vingt huit ans, second témoin Jean Lambert, cultivateur, âgé de trente ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont, après lecture, déclaré sans réserve.

Constataciunt la loi par moi Antoine Dalpe, maire de l'arrondissement de Lutz, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalpe

Du 31 Août 1854
11⁸⁴

Jean Secum

Du trente un Août mil huit cent cinquante quatre à sept heures du matin, acte de naissance de Jean Secum, né ce jour à six heures du matin, dans cette commune, fils légitime de Jean Secum, cultivateur, âgé de vingt neuf ans, et de Jeanne Neffret, cultivateur, âgée de quarante un ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être premier témoin Pierre Desjard, fils, âgé de quarante ans, second témoin Jean Monson, fermier, âgé de quarante ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont, après lecture, déclaré sans réserve. Constataciunt la loi par moi Antoine Dalpe, maire de l'arrondissement de Lutz, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Secum
Desjard
Monson
Dalpe

Du 5^{bre} 1854
11⁸⁴

Bernard Jordon

Du six Septembre mil huit cent cinquante quatre à midi et demi, acte de naissance de Bernard Jordon, né ce jour à trois heures, d'un mariage, dans cette commune, d'un fils légitime de Bernard Jordon, cultivateur, âgé de vingt neuf ans et de Marie Amélie, sans profession, âgée de trente deux ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être premier témoin Bernard Jordon, cultivateur, âgé de vingt sept ans, second témoin Gabriel Jordon, cultivateur, âgé de quarante ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont, après lecture, déclaré sans réserve.

Constataciunt la loi par moi Antoine Dalpe, maire de l'arrondissement de Lutz, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jordon
Gordon
Dalpe

Du 11^{bre} 1854
11⁸⁴

Pierre Reynard

Du onze Septembre mil huit cent cinquante quatre à huit heures du matin, acte de naissance de Pierre Reynard, né ce jour à cinq heures, d'un mariage, dans cette commune, d'un fils légitime de Jean Reynard, cultivateur, âgé de trente quatre ans et de Jeanne Duport, cultivateur, âgée de vingt neuf ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être premier témoin Jean Louis Morin, cultivateur, âgé de trente neuf ans, second témoin Jean Reynard, cultivateur, âgé de trente ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont, après lecture, déclaré sans réserve. Constataciunt la loi par moi Antoine Dalpe, maire de l'arrondissement de Lutz, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Reynard
Morin
Dalpe

Di 11 - 7^{bre} 1854
11^o 55
Jeanne Sétit

Du onze septembre mil huit cent cinquante quatre, à quatre heures du soir
C'est de naissance de Jeanne Sétit, née à huit heures du soir, au lieu de cette commune, fille légitime de Guillaume Sétit, époux âgé de trente ans, et de Marie L'houder, sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin Jean Cornu, entreprenneur de bâtisse âgé de quarante ans, second témoin Guillaume L'houder, propriétaire âgé de cinquante ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture et en présence de l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire, le notaire suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Cornu Jean Dalzac

Di 18 - 7^{bre} 1854
11^o 56
Marie Soms

Du quinze septembre mil huit cent cinquante quatre, à sept heures du soir
C'est de naissance de Marie Soms, née ce jour à six heures du matin, au lieu de cette commune, fille légitime de Honoré L'houder, âgé de trente deux ans, et de Jeanne L'houder, sans profession, âgée de trente ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin Pierre Richery, âgé de quarante cinq ans, second témoin Florest Sabotier, âgé de trente quatre ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture et en présence de l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire, le notaire suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Soms Père Richery Dalzac

Di 27 - 7^{bre} 1854
94
Marie enfant naturel

Catherine Dujon a déclaré reconnaître pour son enfant naturel, baptisé Marie et dont le nom de famille sera sous le nom de Dujon qui est le sien
Jean Veroche
Gontier
Dalzac

Du 16 - 8^{bre} 1854
11^o 58
Cherise Cours

Tout à onze heures du soir
Dalzac
Par acte en date du vingt deux mil neuf cent trois inscrit à la mairie de St André de Cubzac, devant la naissance est constaté dans l'acte ci-cité, a contracté mariage avec Jean Sauront Michel dont mention faite par nous officier de l'état civil le vingt cinq deux mil neuf cent trois
S. Dantignac

Du vingt sept septembre mil huit cent cinquante quatre, à huit heures du soir
C'est de naissance de Marie, née ce jour à trois heures du soir, au lieu de cette commune, fille naturelle de Catherine Dujon, puis de sa chaise âgée de vingt un ans, habitante de cette commune, et de son enfant naturel de sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin François Alexandre Sauront, ex militaire âgé de quarante deux ans, second témoin Gabriel Gontier, Sabotier âgé de quarante deux ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le dame L'houder, accouchée, née à Marie Soms et ont signé après lecture et en présence de l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire, le notaire suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

le Sauront Gontier Dalzac

Du seize octobre mil huit cent cinquante quatre, à onze heures du matin
C'est de naissance de Cherise Cours, née à la date ci-dessus dans cette commune, fille légitime de François Cours, cultivateur âgé de quarante six ans et de Jeanne L'houder, cultivateuse âgée de quarante ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin Jean Sauront, cultivateur âgé de trente quatre ans, second témoin Jean Sauront, marié, âgé de trente ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire, et ont signé après lecture et en présence de l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire, le notaire suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Cours Collin Dalzac

Du 13 - 8bre 1854
N° 57
Marguerite Née
Suzanne Sator

Du dix huit octobre mil huit cent cinquante à huit heures du matin
Acte de naissance de Marguerite Née
Suzanne Sator née avant hier à huit heures
dans la Cour de dans cette commune de
la commune de Nonvège Jean Sator, son père
légitime âgé de trente trois ans et de Madame
Suzanne Sator sa femme âgée de dix neuf ans, mariés et habitant
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant, premier témoin, Honoré Sator, âgé
de trente trois ans, second témoin, Pierre Sator
âgé de trente ans et son père, Pierre Sator
le père et le témoin, habitant de cette commune.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Sator
Pucoulle
Dabac
Morine

Du 19 - 8bre 1854
N° 62
Jean Gassies

Du dix huit octobre mil huit cent cinquante
quatre à neuf heures du matin
Acte de naissance de Jean Gassies, né avant hier
à onze heures du matin à Nonvège dans cette
commune, fils légitime de Jean Gassies, Sabotier
âgé de vingt huit ans et de Marie Jeanne
professeur âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, François Alexandre Sabotier
ex militaire âgé de quarante neuf ans, second
témoin, Gabriel Sabotier âgé de quarante ans, mariés et habitant
de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Sauveroch
Gomier
Dabac

Du 21 - 8bre 1854
N° 61
Jean Rougnon

Du vingt un octobre mil huit cent cinquante
quatre à quatre heures du matin
Acte de naissance de Jean Rougnon, né
hier à deux heures du soir dans cette commune
fille légitime de Jean Rougnon, cultivateur âgé
de vingt neuf ans et de Madame Rougnon,
sa femme âgée de trente quatre ans, mariés
et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Thomas Faujère, âgé de
cinquante sept ans, second témoin, Dominique
Faujère, propriétaire âgé de trente sept ans,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
à l'exception de ce qui est dit dans l'ordonnance
à faire. Constaté suivant la loi par moi, Antoine
maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Faujère
Dabac

Du 21 - 8bre 1854
N° 63
Jean Rouchon

Du vingt un octobre mil huit cent cinquante
quatre à une heure du soir
Acte de naissance de Jean Rouchon, né hier
à trois heures du soir à Saint neuf dans
cette commune, fils légitime de Vincent Rouchon
marié âgé de trente huit ans et de Marie
Perron, sans profession âgée de trente ans,
mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, François Alexandre Sauveroch,
ex militaire âgé de quarante neuf ans, second
témoin, Jean Rouchon, propriétaire âgé de quarante
huit ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Sauveroch
Rouchon
Mondoux
Dabac

Du 31 - 8^{bre} 1754
N° 63
Marie Lambert

Du vingt un octobre mil huit cent cinquante quatre à deux heures du soir
Acte de naissance de Marie Lambert
peuvant être à deux heures du matin à
cette commune, fille légitime de
Lambert, carrier âgé de vingt trois ans et
Catherine Lambert, sans profession âgée de
vingt ans, nées et habitantes de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe féminin, François Alexandre Lambert
ex militaire âgé de quarante neuf ans, second
Gabriel Gontier Sabotier âgé de quarante ans,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le
Doyen, accoucheuse, née Marie Sonet, habitante
de cette commune et ont signé après lecture
l'exception de la dame Doyen qui a déclaré
Savoir le faire.

Constater suivant la loi par moi Antoine
Dalyge, maire de St André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil
Savoir roche

Dubac

Du vingt cinq octobre mil huit cent cinquante quatre à deux heures du soir
Acte de naissance de Pierre Ozier
à deux heures du matin à St André de Lubzac
fille légitime de Jean Ozier, journalier âgé de
cinquante deux ans et de Marie Marthe Ozier
sans profession âgée de trente sept ans, nées
et habitantes de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
premier témoin, François Morin, charpentier
âgé de trente neuf ans, second témoin
Pierre Choisy, fondeur âgé de trente ans
habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le
Doyen, et ont signé après lecture
de la dame qui a déclaré savoir le faire.
Constater suivant la loi par moi Antoine
Dalyge, maire de St André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

pour Morin
Choisy fils
Dubac

Du 31 - 8^{bre} 1754
N° 65
Babette Sufort

Du trois en octobre mil huit cent cinquante quatre à trois heures du soir
Acte de naissance de Babette Sufort
ce jour à deux heures du matin à la commune
d'une fille légitime de Jean
Suffort, cultivateur âgé de vingt huit ans
et de Jeanne Crocade, cultivateuse âgée
de vingt six ans, nées et habitantes de
cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
premier témoin, François Alexandre Lambert
ex militaire âgé de quarante neuf ans, second
témoin, Gabriel Gontier Sabotier âgé de
quarante neuf ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le
Doyen et ont signé après lecture l'exception
de la dame qui a déclaré savoir le faire.
Constater suivant la loi par moi Antoine
Dalyge, maire de St André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Savoir roche
Gontier
Dubac

Du 3 - 9^{bre} 1754
N° 66
Perijamin Maquiere

Du trois novembre mil huit cent cinquante quatre à trois heures du soir
Acte de naissance de Perijamin Maquiere
à deux heures du matin à St André de Lubzac
fille légitime de Jean Maquiere, carrier
âgé de trente neuf ans et de Marie Ozier
sans profession âgée de trente cinq ans, nées
et habitantes de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
premier témoin, François Alexandre
Savoir roche ex militaire âgé de quarante neuf
ans habitant de cette commune, second
témoin, Gabriel Gontier Sabotier âgé de quarante
neuf ans, aussi habitant de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le
Doyen et ont signé après lecture
Constater suivant la loi par moi Antoine
Dalyge, maire de St André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Savoir roche
Gontier
Maquiere
Dubac

Du 14 - 17^{bre} 1854
Jacques fils Duranthon

Du quatorze mes embles mil huit cent cinquante quatre a midi
Cete de naissance de Jacques fils Duranthon
Cuzac, fils legitime de Monsieur Duranthon
de l'age de trent trois ans et de Françoise
Quoincau, veuve professionnaire
de l'age de l'enfant a ete reconnu ete de femme
Premier temoin Francois Alexandre
ex militaire age de quarante deux ans
Gabriel Gonthier, sabotier age de
quatre ans, habitant de cette commune
Sur la requisition a moi faite par le pere de
l'enfant et ont signe apres lecture
Comptable suivant la loi par moi Contable
Maire de Cuzac et Andre de Cuzac
fonction d'officier public de l'Etat civil

Jaureroche
Gonthier
Duranthon
Cuzac

Du 20 - 26^{bre} 1854
Therese Egrau

Du vingt mes embles mil huit cent cinquante
quatre a quatre heures du soir
Cete de naissance de Therese Egrau
a moi dans cette commune de l'age de
fille legitime de Therese Egrau, cultivateur age de
trente deux ans et de Elisabeth, veuve
vingt deux ans, marie et habitant de cette commune
De l'age de l'enfant a ete reconnu ete de femme
Premier temoin Guillaume Gifflet, heritier
de quarante ans, second temoin Guillaume
Cultivateur age de soixante deux ans, habitant de
cette commune
Sur la requisition a moi faite par le pere de
l'enfant et ont, apres lecture
Maire de Cuzac
Comptable suivant la loi par moi Contable
Maire de Cuzac et Andre de Cuzac
fonction d'officier public de l'Etat civil

Cuzac

Du 10 - 11^{bre} 1854
Emile Pissier

Du huit decembre mil huit cent cinquante
quatre a midi
Cete de naissance de Jean Emile Pissier
hier a onze heures du soir a l'age de
cette commune, fils legitime de Jean Pissier
professionnaire age de vingt six ans et de Jeanne
agee de vingt cinq ans, marie et habitant de cette commune
De l'age de l'enfant a ete reconnu ete de femme
Premier temoin Jean Pissier, epoux age de
trente sept ans, second temoin de Marie Pissier
Cultivateur age de soixante trois ans, habitant de
cette commune
Sur la requisition a moi faite par le pere de
l'enfant et ont signe apres lecture
Comptable suivant la loi par moi Contable
Maire de Cuzac et Andre de Cuzac
fonction d'officier public de l'Etat civil

Emile Pissier
Pissier
Cuzac

Du 10 - 11^{bre} 1854
Marie Doris

Du dix decembre mil huit cent cinquante
quatre a midi
Cete de naissance de Marie Doris
hier a quatre heures du soir a l'age de
cette commune, fille legitime de Antoine Doris,
templier age de trente huit ans et de Françoise
Plaqueville agee de trente ans, marie et
habitante de cette commune
De l'age de l'enfant a ete reconnu ete de femme
Premier temoin Francois Alexandre
ex militaire age de quarante deux ans, second
temoin Gabriel Gonthier, sabotier age de
quarante deux ans, habitant de cette commune
Sur la requisition a moi faite par le pere
de l'enfant et ont signe apres lecture
Comptable suivant la loi par moi Contable
Maire de Cuzac et Andre de Cuzac
fonction d'officier public de l'Etat civil

Jaureroche
Cuzac

Doris fils

Du 25-X-1854
N° 74
Jean Saurin

Du onze décembre mil huit cent cinquante quatre à quatre heures du soir
 Et de la naissance de Jean Saurin
 à sept heures du soir à six heures
 commun de la commune de Joseph de cette
 cultivateur âgé de trente ans et de
 âgé de vingt cinq ans mariés et habitant
 de la commune de
 premier témoin Jean Saurin cultivateur
 de vingt sept ans, second témoin
 cultivateur âgé de trente quatre ans
 habitant de cette commune
 Sur la requête à moi faite par le
 de l'enfant et ont, après lecture, déclaré et
 Signé
 Et constaté suivant l'acte par moi
 de la commune de St André de la
 des fonctions d'officier public de l'état civil

Papac

N° 74
Du 25-X-1854
Suzanne Boursan

Du vingt quatre décembre mil huit cent cinquante quatre à quatre heures du soir
 Et de la naissance de Suzanne Boursan
 à quatre heures du soir à six heures
 de cette commune de Joseph de cette
 Baptiste Boursan, marié, âgé de trente
 six ans et de femme âgée de
 trente ans, mariés et habitant de cette
 de l'enfant, a été reconnu et
 premier témoin François Alexandre
 de quarante ans, second témoin
 cultivateur âgé de quarante ans
 habitant de cette commune
 Sur la requête à moi faite par le
 de l'enfant et ont, après lecture, déclaré et
 Signé
 Et constaté suivant l'acte par moi
 de la commune de St André de la
 des fonctions d'officier public de l'état civil

Soursouche
Gontier
Boursan pr Bte
Papac

Du 25-X-1854
N° 75
Simon Belloumeau

Du vingt cinq décembre mil huit cent cinquante quatre à quatre heures du soir
 Et de la naissance de Simon Belloumeau
 à quatre heures du soir à six heures
 de cette commune de Joseph de cette
 cultivateur âgé de trente quatre
 ans et de Marie Belloumeau âgée de vingt quatre
 ans mariés et habitant de cette commune
 de l'enfant a été reconnu et
 premier témoin Jean Saurin cultivateur
 âgé de vingt sept ans, second témoin
 cultivateur âgé de trente quatre ans
 habitant de cette commune
 Sur la requête à moi faite par le
 de l'enfant et ont, après lecture, déclaré et
 Signé
 Et constaté suivant l'acte par moi
 de la commune de St André de la
 des fonctions d'officier public de l'état civil

Papac

Clor et arrêté présent en la commune
 comprenant sixante treize actes par mon
 de St André de la, le trentième décembre
 mil huit cent cinquante quatre au soir

Papac

Cable des actes de naissance

Département
de la Gironde
Arrondissement
de Bordeaux
Commune
de St André de la
An 1854.

Noms et prénoms des nouveaux nés.	Dates des naissances.
St.	
Hubert Jeanne	28 février
Blanc Guillaume Marie	13 juillet
Berguet Marguerite	28 mai
Belloumeau Simon	25 décembre
Bellue Jean	24 mai
Bernière Marie	21 avril

Bertrand Marguerite	1 ^{er} juin
Bessie Jean Emile	3 ^{er} Decembre
Blagis Benjamin	3 ^{er} Decembre
Bouchon Eugenie	26 Decembre
Boullat Jean	21 mai
Boursiau Suzanne	25 Decembre
Boursiau Marguerite	12 mai
C.	
Charrier Jean Etie	9 Oct
Cours George	16 Oct
D.	
Dapies Guillaume	17 Janvier
Dugas Jeanne	8 Juin
Dubois Marie	3 Janvier
Denis Marie	15 Sept
Denis Marie	10 Decembre
Douat Jacques Eugene Auguste Pascal	13 Janvier
Drouin Jean	31 Oct
Duranthon Eugenie Françoise Adrienne	7 Juillet
Duranthon Jacques Joel	14 Decembre
E.	
Emie Catherine	20 Janvier
Epraud George	2 ^o Decembre
Eydy Marie	23 Janvier
F.	
Faugere Anne	20 Janvier
Feyta Rose	26 Avril
Fenteneau Jeanne	26 Oct
G.	
Gassils Jean	18 Oct
Gepeuil Marguerite	4 mai
Gervais Guillaume Oscar	14 Mars
Graud Thomas	15 Mars
Graud Jeanne	28 Juillet
Gentier Marguerite	24 Oct

J.	
Jeanne Infant naturel	5 Juillet
Jegere Germain	7 Janvier
Jegere Marie	26 mai
Jegere Babelle	31 Oct
Jombert Marie	21 Oct
Jombert Jeanne	5 Janvier
Jonglet Jeanne	17 Juin
Jouin Marguerite Marie Suzanne	18 Oct
Jouin Catherine	15 Mars
M.	
Marnieres Louise Eugene	5 Juin
Marnieres Georgette	11 Oct
Marnier Infant naturel	27 Sept
Mesnard Marie	11 Sept
Montongon Marie	21 Juillet
Montongon Marie	4 mai
Mouches Michel	29 Avril
Mouygnon Jeanne	20 Oct
O.	
Orie Pierre	28 Oct
P.	
Perraud Marie Honoree	5 Oct
Pesquier Jean	1 ^{er} Janvier
Petit Catherine	21 Avril
Petit Etienne	21 Mars
Petit Jeanne	11 Sept
Perraud Jean	5 Juin
R.	
Rigolle Jean	24 Mars
Rigolle Jean	12 Juin
Rigolle Jeanne	18 Juin
Rouchon Jean	24 Oct
Roy Jeanne	23 Juin

S.

Sarvneau Antoine	5 juin
Sequin Marie	17 Avril
Saurin Pierre	20 février
Saurin Jean	11 décembre
Sureau Françoise C. ?	16 juillet
Seynat Jean	13 Avril
Trocenot Marie	20 février
Verdon Bernard	6 Septembre

C'est arrêté conforme aux actes
de naissance, la présente table par
Maire de St André de Cubzac.

Dubac